

Le 29 avril 2022

Technicolor : mise à disposition d'un amendement au document d'enregistrement universel 2021

Technicolor informe avoir déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 avril 2022 un amendement (en version française) à son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2022 sous le numéro D.22-0237.

Ce document contient les facteurs de risques relatifs au groupe et à son activité, qui amendent et remplacent ceux contenus à la section 3.1 du chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2021.

L'amendement au document enregistrement universel (en version française) est disponible sur le site internet de la société à l'adresse www.technicolor.fr (dans la rubrique « Relations Investisseurs » - « Information Financière » - « Informations Réglementées »), ainsi qu'à son siège social situé au 8-10, rue du Renard, 75004 Paris, France. Il est également disponible sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

* * *

A propos de Technicolor

www.technicolor.fr – Suivez-nous : [@Technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).